



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 20669

Texte de la question

M. Jean-Michel Fourgous attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie de médecins libéraux dans certaines spécialités médicales, telles que la pédiatrie par exemple. Dans ces disciplines, le nombre d'internes actuellement en formation est insuffisant pour compenser le nombre des départs à la retraite. De ce fait, il arrive fréquemment que certains médecins ne trouvent plus de remplaçants quand il souhaite prendre des jours de repos. Or, cela est pénalisant non seulement pour les médecins qui doivent fermer leur cabinet, mais aussi et surtout pour les malades qui sont obligés de s'adresser aux services hospitaliers des urgences, pourtant déjà largement débordés. Selon les informations dispensées par la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMP), un projet de décret serait prêt au ministère de la santé afin d'autoriser les médecins retraités à remplacer épisodiquement leurs confrères en activité pendant leurs vacances ou leurs arrêts-maladie. Il s'agirait là d'une mesure de bon sens qui est réclamée par de nombreux professionnels de la santé publique. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer l'existence de ce projet de décret, et de lui préciser à quelle date celui-ci pourrait être signé et mis en application.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Fourgous](#)

Circonscription : Yvelines (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20669

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4959